



**CENTRE
D'ACTION SOCIALE
VILLE DE PARIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SEANCE DU 26 JUIN 2024

N° 00034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section K numéro 172 sise à Thiais (94320), 30 rue des Baudemons

Le Conseil,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment les articles R.123-39 et suivants,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des propriétés des personnes publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu le mémoire de Madame la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la désaffectation et déclassement de la parcelle cadastrée section K numéro 172 sise à Thiais (94320), 30 rue des Baudemons,

Vu le procès-verbal de constat de Maître Laurent LAGADEC, huissier de justice, en date du 4 octobre 2021 constatant la désaffectation de la parcelle cadastrée K numéro 172,

Considérant que ladite parcelle est désormais libérée de toute activité de service public ou destinée à l'usage direct du public,

Délibère

Le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris décide de prononcer le déclassement du domaine public de la parcelle cadastrée section K numéro 172 sise à Thiais (94320), 30 rue des Baudemons.

La Directrice Générale
Secrétaire du Conseil d'Administration


Jeanne SEBAN

P/la Présidente
du Conseil d'Administration


LEA FILOCHE